Info-municipal - Mars 2020

Le dimanche 16 février, une foule nombreuse a profité du feu, de la tire d'érable, de la musique, des jeux gonflables, des trottinettes des neiges et de la mini ferme! La température était de la partie pour faire de l'évènement, une année record de participants.

Samedi le 15 février au soir, les joyeux carnavaleux sont sortis afin de braver les grands vents et faire un tour de sleigh ride, où les voitures étaient pleines à craquer et le feu à mi parcours était magnifique et gigantesque!

Au souper spaghetti, plus de 125 repas ont été servis et ont permis d'amasser 1000$ pour les jeunes du SAE! WOW!

PLAISIRS D'HIVER 2020

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

Merci à tous !

Un grand merci à tous les collaborateurs, bénévoles, employés municipaux, commanditaires et participants! Sans vous, ces merveilleuses activités ne seraient pas possible.

Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église
Saint-Claude (Québec) J0B 2N0
Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479
www.municipalite.st-claude.ca
Suivez nous sur Facebook: municipalité de Saint-Claude

Nouvelles municipales

UN RAPPEL IMPORTANT SUR LE SERVICE DE COLLECTE SÉLECTIVE

Les sacs de plastique sont récupérables SEULEMENT SI…
Vous les regroupez dans un même sac bien attaché!
Les sacs libres s'accrochent et occasionnent des bris aux équipements du centre de tri.
Il est donc défendu de déposer des sacs de plastique libres dans le bac de récupération.

Merci de votre collaboration!

ACQUISITION CAMION-CITERNE

Deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission, le 16 janvier dernier pour l'acquisition d'un camion-citerne neuf

CAMION CARL THIBAULT INC.:	403,688,40$ taxes incluses
MAXI MÉTAL INC.	410 674,60$ taxes incluses

Après analyse et vérification par Monsieur Alain Côté, consultant, les deux soumissions reçues sont conformes.
Le contrat est donné à la firme CAMION CARL THIBAULT INC. pour un montant de 403 688,40$ taxes comprises incluant tous équipements demandés.
La livraison est prévue en début d'année 2021.

RÈGLEMENT NO 2020-224 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000$

Lors de la séance du 3 février dernier, un avis de motion a été donné par Yves Gagnon, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2020-224* décrétant l'acquisition d'un camion-citerne neuf et un emprunt de 405 000$ sera présenté pour adoption.

JOURNÉE DE L'ARBRE

Au mois de mai prochain en collaboration avec l'Association forestière des Cantons de l'Estrie, une journée de l'arbre sera organisée pour rejoindre la population au grand complet avec une distribution d'arbres.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC PROGRAMME - PÊCHE EN HERBE et FÊTE DE LA PÊCHE -

L'intervenante en loisirs a complété les formulaires requis pour les demandes au programme Pêche en herbe et fête de la pêche afin de tenir une journée de pêche au Lac Boisonneault, le 6 juin prochain.

EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 359 900 $ POUR LA TAXE DE SECTEUR - MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES : REGLEMENT 2018-312

Conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité souhaite emprunter par billets pour un montant total de 359 900 $ qui a été réalisé le 10 février 2020.

La Municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 février 2020, au montant de 359 900 $. *A* la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	2,39 %
2 -	BANQUE ROYALE DU CANADA	2,48 %
3 -	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2,57928 %

Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOURCES est la plus avantageuse.

La Municipalité de Saint-Claude accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOURCES pour son emprunt par billets en date du 10 février 2020 au montant de 359 900 $ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2018-312. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

RÈGLEMENT NO 2020-271-07 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2008-271 AFIN D'APPORTER PLUSIEURS MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT

Le conseil est en processus de changement de zonage. Le règlement numéro 2020-271-07 modifiant le règlement de zonage 2008-271 et ses amendements dans le but :

•D'ajuster les limites des zones du plan de zonage stc-z-01 afin d'intégrer les modifications liées à la rénovation cadastrale;

•De modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires et temporaires séparés du bâtiment principal par une rue;

•De modifier la distance minimale à respecter entre une clôture et le chemin;

•De modifier les dispositions concernant les résidences de tourisme afin de les contingenter dans les zones du secteur du lac Boissonneault. Un nombre de résidences de tourisme sera permis dans chaque zone selon une proportion établie par rapport au nombre total d'unités d'évaluation pour chaque zone. Un droit acquis sera octroyé aux résidences de tourisme déjà présentes sur le territoire et enregistrées à la CITQ.

COÛT D'INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR

La Municipalité de Saint-Claude désire offrir le service d'animation estivale, camp de jour, pour cet été. Le service d'animation estivale sera de cinq (5) jours par semaine sept (7) semaines débutant le 29 juin.

Les enfants inscrits doivent être âgés de quatre (4) ans avant le 1er janvier 2020 à douze (12) ans

Le coût d'inscription est fixé à **170**$ pour le 1er enfant inscrit, de **165$** deuxième enfant et **155$** pour les autres enfants inscrits de la même famille et ce incluant toutes les sorties de l'année pour les enfants du territoire.

COÛT D'INSCRIPTION

Nombre d'enfants dans la même famille	1	2	3	Coût additionnel par enfant (4,5 et +)	Non-résident Coût par enfant
Coût annuel	170$	335$	490$	150$	220$

*** Le coût d'inscription des jeunes de l'extérieur est fixé à **220$** par enfant.

*****(20 $ supplémentaire par enfant par inscription si inscription après le 30 mai 2020) *****

COÛT SERVICE DE GARDE PAR ENFANT

Nombre de jours de garde	17 jours par enfant	Été complet par enfant
Coût par enfant	60$	95$

TARIF LOCATION TERRAIN DE BALLE – ADULTE - ENFANTS

Pour ceux qui désirent faires des activités au terrain voici les tarifs :
160$ à chaque équipe inscrite dans une ligue pour avoir la location du terrain avec tous les services énumérés ci-haut (1 soir par semaine) pour toute la saison ainsi que les finales.
65$ soit chargé pour une journée de location pour les gens qui désirent se servir du terrain avec bien entendu lignes, buts et lumières.
180$ soit chargé pour chaque tournoi de fin de semaine (3 jours), à chaque ligue, comité organisateur ou personnes pour tous les frais encourus.

VENTE DE GARAGE SANS PERMIS

La municipalité permet à ses citoyens de faire une vente de garage ouverte à toute la population le **16-17 mai prochain et ce gratuitement**!
Vous avez simplement à téléphoner au bureau municipal avant le 24 avril prochain, pour réserver votre publicité et votre permis sans frais!

Marie-Claude Juneau Poudrier, Intervenante en loisirs, 819 845-7795 poste 3

Fondation Bon Départ—Canadian Tire

Pour les enfants qui veulent devenir actifs, qui veulent apprendre un nouveau sport ou une nouvelle activité ou encore qui veulent continuer de participer à un sport ou une activité qu'ils pratiquent déjà. Mais qui ont besoin d'un petit supplément financier pour les aider à mettre leur nom sur la liste.

Qui sont âgés de 4 à 18 ans de familles défavorisées peuvent recevoir de l'argent pour les aider à couvrir les frais d'inscription, d'équipement ou de transport.

Bon départ sait que l'activité physique n'est pas qu'une question de terrains de soccer, de patinoires, de tapis de karaté et de terrains de baseball. L'activité physique est à la clé de ce que nous finançons. plus de 70 activités et chaque enfant peut y trouver ce qu'il aimerait faire pour l'amour du jeu.

Une diversité de programmes de sport, de danse, de natation, d'arts martiaux et communautaires y figure.

Pour de plus amples informations, visitez le site internet de la Fondation Bon Départ. :

http://www.canadiantire.ca/bondepart/index.html

Jumpstart Bon départ

COMMANDEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE

Suite à l'adoption de la résolution NO 2016-01-05, le conseil a décidé d'offrir sur une base volontaire, les pancartes réfléchissantes de numéro civique (recto verso+ logo de la municipalité)

Selon les règlements no 101A et 96-215, il est de votre devoir de rendre visible, lisible et libre le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de votre résidence. Les services d'urgence; pompiers, ambulanciers ou autres devraient pouvoir se rendre chez vous, plus rapidement et ainsi sauver de précieuses minutes. **C'est votre responsabilité!**

Il est important de réserver votre numéro civique, si vous le désirez, **avant le 31 mars prochain.**

Des frais de 40$ vous seront chargés. L'installation sur le poteau sera effectuée à l'été.

*Pour commander : 819-845-7795, poste 1 ou directrice@st-claude.ca ou directement au bureau municipal, 295, route de l'Église, St-Claude.

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

La municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans. La division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

La municipalité demande au DGE la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale. La Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplisse les conditions pour reconduire la même division.

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa séance extraordinaire du 24 février 2020, a adopté le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-274-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-274 DANS LE BUT D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT DE CHANGEMENT D'USAGE, UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC ET DE MODIFIER LE PRIX POUR UN CHANGEMENT D'USAGE DANS LES CAS DE RÉSIDENCES DE TOURISME

DONNÉ à Saint-Claude, ce 26 février 2020. France Lavertu Directrice générale

RÈGLEMENT NO 2020-272-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2008-272

Le conseil est en processus de changement de lotissement dans le but :

DE MODIFIER LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX AFIN D'EXCLURE LES CAS OÙ L'OPÉRATION CADASTRALE VISE LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE 5 000 MÈTRES CARRÉS ET MOINS EN ZONE AGRICOLE AU SENS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.

Chronique de l'inspecteur – installation septique partie 1

Saviez-vous qu'il existe un règlement sur les eaux usées? Le Q-2, R.22, aussi appeler Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, permet d'encadrer les résidences qui ne sont pas desservies par un réseau d'égout.

Typiquement, un dispositif de traitement et d'évacuation des eaux usées qui dessert une résidence isolée se compose d'une fosse septique (traitement primaire) et d'un élément épurateur. La fosse septique sert à clarifier les eaux par décantation, alors que l'élément épurateur permet, grâce à l'action bactérienne, d'épurer les eaux lors de l'infiltration dans le terrain récepteur.

Non ou mal traitées, les eaux usées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement. En matière de nuisances et d'insalubrité, le droit acquis N'EXISTE PAS.

La capacité hydraulique d'un dispositif correspond au volume d'eaux usées afin de répondre aux fluctuations du volume quotidien d'eaux usées. Le choix d'un système de traitement repose sur le **nombre total de chambre à coucher que contient la résidence**.

Jennifer Bergeron, officier bâtiment et environnement
819-845-7795 #2
officier@st-claude.ca

FÊTE DES BÉNÉVOLES AU MOIS D'AVRIL

Une fête de reconnaissance des bénévoles sera élaborée pour remercier les bénévoles de notre municipalité.
Cette activité est prévue durant le mois d'avril.

Le bénévolat est un acte social d'échange, un acte de vie et de développement social fondé sur l'action citoyenne et la volonté de créer des liens. Il est un acte fondé sur des valeurs de gratuité et de responsabilité. Il est un acte public influencé par les causes et les milieux dans lesquels il se déploie et agit. **Merci de vous impliquer!**

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC POUR UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire.

Avis public est donné de ce qui suit :

1- Lors d'une séance régulière tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté le règlement REGLEMENT DECRETANT L'ACQUISITION D'UN CAMION CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000$.
2- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité de Saint-Claude peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse, qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.
3- Ce registre sera accessible de 9h à 19h, le 25 mars 2020 au bureau municipal situé au 295, Route de l'Église, St-Claude.
4- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **108.** Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h le 26 mars 2020 au 295, Route de l'Église.
5- Le règlement peut être consulté en tout temps aux heures d'ouverture du bureau municipal soit de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

6- Toute personne qui, le 9 mars 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
- ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

7- Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Suite → → → → → → →

8- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

☞être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;

☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

9- Personne morale :

☞avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 mars 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Donné à Saint-Claude ce 10 mars 2020.

France Lavertu, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Nouvelles

Club Quad de la MRC: Dernier droit avant le Printemps!

Le 25 janvier dernier a eu lieu le souper spaghetti au restaurant chez Mike à Richmond. Ce fut une très belle journée merci à l'équipe du restaurant et à tous ceux et celles qui se sont joint au cortège de 25 vtt de St-Denis à Richmond. Le défilé ne s'est pas arrêté et nous sommes arrivés à l'heure juste à la destination. Merci de votre implication dans nos activités, c'est très apprécié.

Le 25 avril prochain aura lieu la super soirée de fermeture de la saison hivernale 2019-2020. Cette soirée prendra forme d'un souper méchoui. Les billets au coût de 20$ seront bientôt en vente, surveillez la page facebook pour des plus amples information sur cette activité.

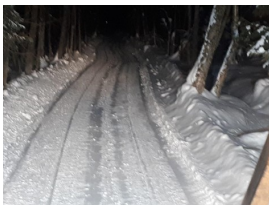

Merci à tous les bénévoles, agents de sentiers ainsi que les opérateurs de surfaceuses, ces hommes qui travaillent majoritairement de nuit pour nous permettent d'avoir des sentiers de qualité.

Encore une fois merci aux propriétaires de terrains de nous permettent de passer sur vos propriétés, on ne peut vous remercier assez de votre générosité et votre bon vouloir.

Bonne fin de saison profitez du temps qu'il reste.

Janie Roarke

Nouvelles

Centre d'action bénévole de Windsor & Région

CLINIQUES D'IMPÔT BÉNÉVOLES
POUR LES PERSONNES À FAIBLE REVENU*

Salle de rencontre du
Bureau Municipal
295, RTE de l'Église
St-Claude

Le mardi 17 mars de 13h30 à 15h

Vous devez avoir en main les documents nécessaires à la production de votre rapport d'impôt.

Aucune demande ne sera acceptée en dehors des dates des cliniques.

Des personnes bénévoles, compétentes et qualifiées seront sur place pour recueillir vos informations. Un don de 5$ est suggéré.

Pour information : CAB de Windsor 819 845-5522

*__Faible revenu__ : Personne seule : 25 000 $ Couple : 30 000 $ Un adulte avec un enfant : 30 000 $
Chaque personne à charge supplémentaire : 2 000 $ Revenu en intérêts : 1 000 $ et moins

Ces cliniques sont offertes par le Centre d'Action Bénévole de Windsor et région grâce à l'implication de plusieurs bénévoles, de Revenu Canada et du Ministère du Revenu du Québec

PARTENAIRES EN FAVEUR DU DON D'ORGANES

Transplant Québec apporte son soutien et demande l'appui pour l'atteinte de l'objectif global de sensibilisation et d'éducation à la question du don d'organes.
Les objectifs du partenariat sont de:

►sensibiliser et d'éduquer les citoyens des municipalités du Québec afin de les inciter à passer à l'action en joignant le mouvement de solidarité sociale en faveur du don d'organes.

►Accroître le nombre d'inscriptions des Québécois dans l'un des registres de consentement (RAMQ ou Chambre des notaires).

►Amener la discussion en famille et avec les proches sur la question du don d'organes.

Voici le lien pour s'inscrire : http://www.signezdon.gouv.qc.ca/index.php?accueil-sansjs

Il existe 3 façons de signifier votre consentement de don:

1- Inscrivez-vous au Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

2-**Signez l'autocollant et apposez-le au dos de votre carte d'assurance maladie.**

3-**Faites inscrire votre décision dans le Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.**

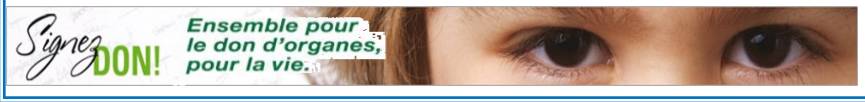

TRANSPLANT QUÉBEC

PRÉVENTION CONTRE LA FRAUDE

Chaque année, plusieurs personnes sont victimes de fraudes, qu'elles soient commises en ligne, par la poste, en personne ou par téléphone, et elles y perdent des montants d'argent importants. Pour rester à l'affût, apprenez à reconnaître les diverses formes de fraude et protégez vos renseignements personnels.
Voici quelques stratagèmes de fraudes populaires :

FAUX PRÊTEURS D'ARGENT SUR INTERNET

Beaucoup de gens vont sur internet afin de trouver une personne qui pourrait leur prêter une somme d'argent rapidement sans vérifier leur crédit. Faites attention, des personnes se font arnaquer car pour recevoir le montant d'argent, par exemple 10 000$, celles-ci doivent faire parvenir un montant d'argent 200$ pour ouvrir le dossier et l'arnaqueur en demande à quelques reprises en disant toujours à la personne qu'elle va pouvoir avoir son argent prochainement.

LOTERIES, TIRAGES AU SORT ET CONCOURS

De nombreuses personnes engloutissent des sommes importantes pour réclamer des prix qui n'existent pas.

DEMANDE DE TRANSFERT D'ARGENT

Les fraudes liées aux transferts d'argent sont en hausse. Soyez prudent lorsqu'on vous offre de l'argent pour transférer des fonds. Si vous envoyez de l'argent, vous risquez de ne jamais le revoir.

FRAUDES SUR INTERNET

De nombreuses fraudes sur Internet sont commises à l'insu de la victime (pourriels, hameçonnage, logiciels malveillants, enchères, magasinage en ligne). Vous pouvez éviter ces fraudes en prenant quelques précautions de base.

Desjardins
Caisse du Val-Saint-François

La Caisse Desjardins du Val-Saint-François reprend le flambeau du Grand Défi Desjardins en 2020 et se fixe un objectif de 160 000 $ pour promouvoir les saines habitudes de vie dans les écoles de son territoire.

Windsor, le 6 février 2020 – La Caisse Desjardins du Val-Saint-François promeut les saines habitudes de vie sur son territoire en accueillant en 2020 le Grand Défi Desjardins, défi cycliste qui en est à sa 5e édition. Depuis 2015, cinq Caisses Desjardins ont entrepris ce défi ayant pour objectif de soutenir des projets durables, liés aux saines habitudes de vie, dans les écoles primaires et secondaires de différentes régions du Québec. Depuis la première édition, ce sont plus de 600 000 $ qui ont été amassés par de courageux cyclistes qui effectuent à vélo, à relais, un trajet de 3500 km, de Key West en Floride jusqu'au Québec. À chaque édition, toutes les sommes amassées ont pu être entièrement remises aux écoles puisque les frais encourus par le Défi sont couverts à 100% par Desjardins.

Les 15 cyclistes prenant part au Grand Défi 2020, ainsi qu'une équipe de soutien comptant entre autres trois chauffeurs de véhicules récréatifs, partiront de Key West le 30 mai prochain, pour revenir à vélo au Val-Saint-François, 10 jours plus tard. Ces cyclistes, qui sont en fait des citoyens impliqués dans leur milieu, entrepreneurs, professionnels, enseignants, ont également un autre défi de taille à relever. Ils doivent effectuer une collecte de fonds, pour amasser en équipe 160 000 $, montant qui sera remis entièrement aux écoles du territoire du Val-Saint-François. Le Directeur général de la Caisse, M. Joé Robert, a fièrement annoncé que l'équipe de cyclistes a amassé à ce jour plus de 90 000$: « Nous sommes très fiers du montant déjà amassé par l'équipe et surtout reconnaissants envers les entreprises qui ont fait des dons pour nos écoles. C'est un superbe projet pour la jeunesse du Val-Saint-François et il s'agit d'une priorité chez Desjardins de promouvoir les saines habitudes de vie et soutenir la relève. Maintenant, ce qu'on souhaite, c'est dépasser notre objectif d'ici notre départ en mai ».

Plusieurs partenaires financiers ont tenu à soutenir le Grand Défi 2020 dès le début de la campagne de financement entamée par les cyclistes à l'été 2019. On retrouve parmi ces partenaires financiers la fondation du CSSS du Val-Saint-François, Masonite, Cooptel, Timbermart Couture et fils, Ecopak, la MRC du Val-Saint-François, Desjardins Bank et plusieurs autres. La Fondation Desjardins est également un partenaire important de ce défi puisque tous les dons sont amassés directement sur la plateforme de la fondation.

Les citoyens ou entreprises qui souhaitent faire un don pour soutenir les écoles du Val-Saint-François peuvent visiter le lien web suivant : https://www.jedonneenligne.org/fondationdesjardins/GDD2020/. Il leur est également possible de faire l'achat d'un chandail spécialement conçu pour l'occasion au lien suivant : https://clubtshirt.ca/pages/desjardins

La population peut également suivre les avancées du Défi sur cette la page Facebook du Grand défi Desjardins où l'on présentera les aventures des cyclistes, les développements de leur collecte de fonds, les partenaires impliqués et plus encore !

Information: Alexia Briand. Adjointe à la direction générale
Caisse Desjardins du Val-Saint-François
819-845-2707 poste 7026606

Une alimentation saine, c'est bien plus que les aliments que vous consommez !

Saviez-vous que le nouveau site web du Guide alimentaire canadien offre une panoplie de conseils pour la planification des repas, ainsi que de savoureuses recettes santé?

Le Guide alimentaire avec lequel beaucoup d'entre nous ont grandi mettait l'accent sur les choix alimentaires. Nous savons maintenant que nos habitudes alimentaires sont tout aussi importantes pour notre santé que les aliments que nous choisissons.

Le nouveau Guide alimentaire encourage les Canadiens à :

- cuisiner plus souvent;
- savourer les aliments;
- porter attention aux habitudes alimentaires;
- prendre des repas en compagnie d'autres personnes.

Voici quelques conseils qui vous aideront à mieux manger :

►Mangez des légumes et des fruits en abondance, des aliments à grains entiers et des aliments protéinés.

►Choisissez plus souvent les aliments protéinés d'origine végétale. Choisissez des aliments contenant de bons gras.

►Limitez les aliments hautement transformés. Si vous les choisissez, mangez-en moins souvent et en petite quantité.

►Utilisez des ingrédients qui contiennent peu ou pas de sodium, sucres ou gras saturés ajoutés pour préparer vos repas ou collations.

►Lors de vos sorties au restaurant choisissez des aliments plus sains.

►Faites de l'eau votre boisson de choix.

►Utilisez les étiquettes des aliments.

►Restez vigilant face au marketing alimentaire. Il peut influencer vos choix.

Le nouveau **Guide alimentaire canadien** et sa trousse d'outils comprenant plusieurs recettes faciles, sont maintenant disponibles à Canada.ca/GuideAlimentaire

Nouvelles Service Incendie

DÉNEIGER LA TOITURE DE VOS BÂTIMENTS EN HIVER, C'EST IMPORTANT!

Déneigement et déglaçage ne sont pas seulement de rigueur sur les routes.
Il faut aussi éviter l'accumulation de neige et de glace à la maison.

FAUT-IL DÉNEIGER VOS TOITURES?

 Oui, lorsque les accumulations de neige approchent les 70 cm d'épaisseur (28 po). En effet, avec les épisodes de redoux, la neige peut se transformer en glace et empêcher l'écoulement normal de l'eau. Il peut s'ensuivre des infiltrations d'eau et des dommages importants à la maison. Comme sécurité, il est préférable de faire appel à un couvreur qui propose l'entretien et le déneigement de toitures.

 Si vous décidez de le faire vous-même, munissez-vous d'une pelle à toiture de plastique dotée d'un manche télescopique pour **déneiger depuis le sol**. Faites le travail par une journée sans vent et en plusieurs étapes au besoin, car c'est très exigeant physiquement. Ayez les mêmes pratiques sécuritaires que des professionnels : déterminez une zone tampon, ne soyez pas seul, tenez-vous à l'écart des fils électriques et de l'emplacement où vous déchargerez la neige.

 Inutile d'enlever toute la neige. Il faut éviter avant tout l'accumulation de neige sur les rebords de toit. Laissez une couche d'environ 10 cm (4 po) de neige pour ne pas endommager la couverture. Cette opération facilitera l'écoulement de l'eau en périodes de redoux.

 Pour un toit plat, assurez-vous également que le ou les drains soient libres de neige et de glace.

 Des **câbles chauffants** installés sur les bords de toits peuvent être utiles pour éviter les barrages de glace. Cette solution devrait toutefois être considérée comme temporaire.

 Quand la toiture est soumise à un poids en surcharge, cela peut provoquer des fissures dans les murs, ou des portes peuvent soudainement être plus difficiles à fermer ou à ouvrir. Dans les grands bâtiments, il faut porter attention aux craquements et aux sons inhabituels. Cela peut être un indice que les éléments de la structure se brisent à cause d'une surcharge.

 Une trop grande quantité de glace peut également poser problème en provoquant des blocages pour l'évacuation des eaux de fonte. Ce phénomène connu sous le nom de *barrage de glace* est souvent présent lorsque la glace située le long des murs, des parapets ou autour des unités mécaniques fond plus rapidement que la glace qui se trouve près du drain de la toiture. Toute ouverture créée pour le passage de fils, de tuyaux ou d'autres conduits ou tout défaut d'étanchéité qui habituellement ne pose pas de problème pourraient se transformer en infiltration et causer des problèmes importants.

ENFIN :

 Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres de sous-sol après une chute de neige

 Assurez-vous que les voies menant à ces sorties soient dégagées

En cas d'urgence ou d'incendie,
vous pourrez évaluer rapidement et faciliter l'intervention des services d'urgence.

Activités du Groupe Entraide

JOURNÉE «CABANE À SUCRE»
QUAND: mardi 24 mars 2020 dès 14h
SOUPER-SOIRÉE: Estelle et Ray
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 22$ - Apportez vos consommations!
INFORMATIONS: Diane Lacroix 819-845-2885
Serge Harnois 819-845-3557

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
QUAND: 21 avril 2020 à 19h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
Bienvenue à tous!

SOIRÉE DE DANSE MARS
THÈME: «Le vert est à l'honneur» avec Estelle et Ray
QUAND: 14 mars 2020 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7$ membre et 8$ non-membre
Apportez vos consommations!

SOIRÉE DE DANSE AVRIL
THÈME: «Le printemps s'en vient» avec Estelle et Ray
QUAND: 11 avril 2020 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7$ membre et 8$ non-membre
Apportez vos consommations!

LOISIRS

OFFRE D'EMPLOI

Animateur (trice) de camp de jour ÉTÉ – 2020

Cet été j'anime ! Être animateur ou animatrice en camp d'été, c'est plus qu'un simple emploi d'été, ça ne changera pas uniquement ton été, ça pourrait transformer ta vie au complet ! Propose ta candidature dès aujourd'hui ! Cela te permettra de développer d'importantes qualités et aptitudes qui rehausseront la valeur de ton curriculum vitae mais surtout de ton expérience de vie.

Tâches et responsabilités

- Participe à la planification, l'organisation et la réalisation d'activités
- Anime et est responsable d'un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans
- Assure la sécurité et le développement des enfants sous sa responsabilité
- Prépare la programmation et le matériel nécessaire aux animations de son groupe.

Exigences

- Âge minimum: 14 ans
- Être étudiant(e) pour l'année scolaire 2019-2020 et retourner aux études à l'automne
- Être responsable, dynamique et créatif
- Capacité et facilité à travailler en équipe
- Être disponible pour TOUTE LA DURÉE du camp de jour

Conditions de travail

Durée : 7 semaines, du 29 juin au 14 août 2020
Horaire : Sera évalué et défini par l'intervenante en loisir en fonction du nombre de participants
⇒ **Formations disponible au besoin (premiers soins et animation)**

Pour poser votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à la municipalité de Saint-Claude avant vendredi le 20 mars 2020 à midi par courriel à Marie-Claude Juneau Poudrier, loisirs@st-claude.ca, en personne ou par la poste à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Claude
Intervenante en loisirs
295, route de l'Église
Saint-Claude, J0B 2N0

* Seuls les candidats retenus seront contactés.

Animation Estivale
Saint-Claude

PLAISIRS D'HIVER 2020

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

Plaisir et de bonne humeur à Saint-Claude !

Dans le cadre de sa programmation *Plaisirs d'hiver*, une foule d'activités étaient proposées à la population.

Le samedi 8 février, des danseurs se sont joints à Estelle et Ray, sous le thème le rouge fait battre les cœurs pour les festivités de la St-Valentin.

Le plaisir d'hiver s'est poursuivi samedi 15 février avec le fameux tournoi de cartes ''500'' organisé par le Groupe Entraide ; 52 joueurs ont participé à l'activité. Un souper spaghetti organisé par le service incendie de Saint-Claude au profit du SAE a ravi plus de 125 invités. A suivi, le traditionnel Sleigh ride en tracteurs, un véritable cortège accompagné de ski doo et quatre roues qui à circuler dans les rues de Saint-Claude. Un immense et magnifique feu de joie à mi-parcours brûlait pour l'occasion afin de réchauffer nos participants. Pour terminer la belle journée, le service incendie était en charge de la soirée dansante avec Disco Mobile Pascal Gagné en musique.

Puis dimanche le 16 février avait lieu la journée familiale qui clôturait une fin de semaine très chargée à Saint-Claude. Tout au long de la journée les gens pouvaient se réchauffer au bord du feu, manger des saucisses hot-dog ainsi que des guimauves et des biscuits, boire du café, du chocolat chaud et du jus et écouter la belle musique d'ambiance gratuitement. Les gens pouvaient faire des sculptures de neige et faire des tours de voiture à cheval. Des mascottes et des personnages humoristiques se sont promenés toute l'après-midi pour divertir les jeunes et les moins jeunes, des trottinettes des neiges étaient à la disposition de tous et ont permis d'en ont amusées plus qu'un dans les glissades. Avec les belles conditions météo, les jeux gonflables et la mini ferme ont conquis les enfants comme toujours…La journée a pris fin avec une succulente tire d'érable sur neige, ce qui a bien terminé les festivités.

La température était de la partie pour faire de l'évènement, une année record de participation. L'évènement fût un succès plus de 300 personnes ont participé aux festivités du plaisir d'hiver de Saint-Claude.

PLAISIRS D'HIVER 2020
UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE!

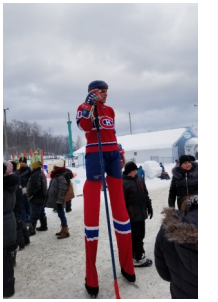

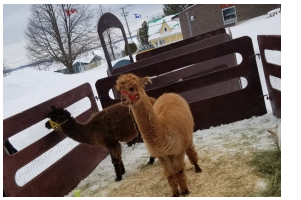

LOISIRS

RÉUNION LIGUE BALLE FÉMININE

Une réunion se tiendra mercredi le 25 mars prochain, à 19h, à l'Hôtel de ville de Saint-Claude, au 295 Route de l'Église, 2e étage, salle du conseil. Toutes les personnes intéressées à jouer cet été dans la ligue de balle féminine peuvent de se présenter à cette rencontre d'informations.

Date: 25 mars , 19h
Lieu: Salle du conseil de Saint-Claude.
(295, Route de l'Église, 2e étage)
But: Rencontre d'informations concernant le début du calendrier
Pour info : Sarah Therrien 819-578-2393

Accès à de l'accompagnement pour les personnes handicapées en camp de jour

Nous désirons favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport et de plein air en camps de jour, en soutenant l'embauche du personnel d'accompagnement. Ce programme vise à répondre aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées en camps de jour.

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes et désirant faire partie du camp de jour pourraient être admissibles.

Si cela vous intéresse, communiquer au bureau municipal avant le 1er avril 2020 au 819-845-7795 p.3 pour plus de renseignements.